
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 21 octobre 2025 à 18h00

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
2	AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
3	AIX-LES-BAINS	T DUBOUCHET REVOL Karine	
4	AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
5	AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
6	AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Christophe MOIROUD
7	AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Arrivée après la délibération n°3
8	AIX-LES-BAINS	T OBISSIER Philippe	
9	AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
10	AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	
11	AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	
12	BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
13	BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
14	CHANAZ	T HUSSON Yves	Arrivé après la délibération n°13
15	CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	Départ après la délibération n° 18 Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
16	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
17	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
18	ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Gaëlle GERBELLLOT
19	ENTRELACS	T COCHET Claire	
20	ENTRELACS	T GRANGE Yves	
21	ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
22	GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
23	GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
24	GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
25	GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
26	LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
27	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
28	LE BOURGET DU LAC	T LE GUELLEC CARROZ Gwénaëlle	
29	LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	Pouvoir de Sandrine RAMEL
30	LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Édouard	
31	LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
32	MERY	T ROULET Stéphane	
33	MOTZ	T CLERC Daniel	
34	MOUXY	T BONICI José	
35	MOUXY	T PERSON Armelle	

36	PUGNY-CHATENOD	T	CROUZEVIALLE Bruno	
37	RUFFIEUX	T	ROGNARD Olivier	
38	SAINT OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	
39	SAINT OURS	T	ALLARD Louis	
40	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	
41	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
42	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	
43	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	Arrivé après la délibération n°14 Pouvoir de Nicolas POILLEUX
44	VIVIERS DU LAC	T	SCAPOLAN Martine	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
45	VOGLANS	T	BERNON Martine	
46	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

25 communes présentes

Absents excusés :

MERY	Nathalie FONTAINE
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ
AIX-LES-BAINS	Michelle BRAUER
AIX-LES-BAINS	Marina FERRARI

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 octobre 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 20 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 43 présents et 7 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATION

N° : 11 Année : 2025
Exécutoire le : 06 NOV. 2025
Publiée / Notifiée le : 06 NOV. 2025
Visée le : 04 NOV. 2025

FINANCES

Reversement à la commune d'Aix-les-Bains du produit des prélèvements sur les paris hippiques 2025

Monsieur le Président rappelle que le produit du prélèvement sur les paris hippiques est affecté, à concurrence de 15%, pour moitié aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et pour moitié aux communes sur le territoire desquels sont ouverts au public un ou plusieurs hippodromes.

L'encaissement 2025 perçu par Grand Lac au titre des prélèvements 2024 relatifs aux paris hippiques liés à l'hippodrome situé sur la commune d'Aix-les-Bains est constaté à hauteur 36 416,80 euros.

Compte tenu du fait que la commune d'Aix-les-Bains prend en charge l'intégralité de l'entretien de l'hippodrome et qu'aucune charge financière liée à l'hippodrome n'est supportée par la communauté d'agglomération, il est proposé, tout comme les années précédentes, de reverser l'intégralité de ces sommes perçues par Grand Lac, au profit de la commune d'Aix-les-Bains.

Cette opération sera imputée sur le compte budgétaire 7398/9990. Les crédits 2025 sont ouverts.

Vu l'article 302 bis du Code Général des Impôts,

Vu la loi 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne,

Vu l'article 85 de la loi n°2012-1509 de finances pour 2013,

Vu l'article 1 du décret 2022-782 du 4 mai 2022,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le versement à la commune d'Aix-les-Bains du produit des prélèvements des paris hippiques au titre des encaissements 2025 (prélèvements 2024),
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes permettant le versement du prélèvement.

Aix-les-Bains, le 21 octobre 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 44
- Présents et représentés : 51
- Votants : 51
- Pour : 51
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 11 : Reversement à la commune d'Aix-les-Bains du produit des prélèvements sur les paris hippiques 2025

Date de transmission de l'acte : 04/11/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 04/11/2025

Numéro de l'acte : d5569 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20251021-d5569-DE

Date de décision : 21/10/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.3. Autres